

## ARRETE 2021-PG-010

### Arrêté portant ouverture des concours externe, concours interne et troisième concours d'accès au grade d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2021

Pôle Animation vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadre d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret 2021-76 du 27 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté du 8 juillet 2011 fixant le programme des épreuves de concours interne et de troisième concours pour le recrutement des animateurs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu la convention de coorganisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France / Centre-Val de Loire,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir organise, au titre de l'année 2021, un concours d'accès au grade d'Animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (concours externe, concours interne et troisième concours)

### CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Adresser toute correspondance impersonnellement à : Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir  
Maison des Communes – 9, rue Jean Perrin – 28600 LUISANT

Tél. : 02 37 91 43 40 - Fax : 02 37 30 87 44 - Courriel : [contact@cdg28.fr](mailto:contact@cdg28.fr) - Site internet : [www.cdg28.fr](http://www.cdg28.fr) Page 1 sur 2

**Article 2 :** Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 173, selon la répartition suivante :  
Concours externe : 86 (quatre-vingt-six) postes  
Concours interne : 70 (soixante-dix) postes  
Troisième concours : 17 (dix-sept) postes

**Article 3 :** Le retrait des dossiers d'inscription s'effectuera du mardi 16 mars au mercredi 21 avril 2021.

Les demandes de dossier sont à réaliser par préinscription en ligne sur le site Internet : [www.cdg28.fr](http://www.cdg28.fr), par courrier postal ou par retrait d'un dossier auprès du Pôle Concours du Centre de gestion d'Eure-et-Loir, pendant les horaires d'ouverture au public (09h00-12h00 et 14h00-16h30, du lundi au jeudi - 16h00 le vendredi).

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces justificatives demandées, devra être déposé et adressé au Centre de gestion d'Eure-et-Loir (9, rue Jean Perrin – 28600 LUISANT) au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme une inscription.

**Article 4 :** La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au jeudi 29 avril 2021, le cachet de La Poste faisant foi.

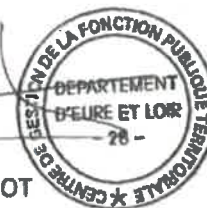
**Article 5 :** L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le jeudi 16 septembre 2021, dans l'arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir). La composition du jury, ainsi que la liste des correcteurs et des examinateurs, seront fixées par un arrêté ultérieur.

**Article 6 :** Madame la directrice générale des services du Centre de gestion d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté ; ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de gestion concernés, sera transmise au représentant de l'Etat dans le département d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 28 janvier 2021,

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en préfecture le : 02/02/2021  
et de la publication le : 02/02/2021

Par déléation,  
La directrice générale des services,

Céline ROUSSET

